

**COMITE DE QUARTIER**  
**MIRABEL-LYAUTEY**

Agde, le 22 janvier 2020

**COMITE DE QUARTIER « MIRABEL-LYAUTEY »**  
**REUNION DU 29 JANVIER 2020**

**A - VIE QUOTIDIENNE**

1 - Dans sa résidence située impasse Georges Sand par vent violent les poubelles situées sur l'emplacement prévu à cet effet se retrouvent au sol sur la chaussée ; serait-il possible de résoudre ce problème par la pose d'un genre de garde-corps qui éviterait la chute de ces poubelles.

Réponse :

La régie va positionner un cache conteneurs.

2 - Toujours les camions le week-end Route de Sète.

Réponse :

Nous sommes en attente d'un arrêté municipal interdisant le stationnement des poids lourds aux entrées de ville pour intervenir.

3 - Voici une photo de la poubelle non ramassée vers le terrain de foot Louis Sanguin depuis au moins 3 semaines. Cela est dû aux joueurs de foot après les matchs. Ce doit être le club qui doit sensibiliser ses joueurs sur la propreté.



Réponse :

Concernant la collecte sur le secteur une attention particulière sera apportée par l'entreprise de nettoyage qui détient le marché

4 - Je signale aussi que tous les week-ends il y a des camions de garer au milieu de la quatre voie à l'entrée du cap en arrivant vers le casino et palais des congrès, revoir pour la sécurité. Je n'ai rien contre les transporteurs, mais essayons de préserver une bonne image des entrées d'Agde.

Réponse :

Cette demande a été traitée.

5 - Le stationnement sur les deux trottoirs de la rue du Peyrou. Le passage piétons entre la poste et le Crédit Agricole sert de nouveau de stationnement "minute".

Réponse :

Une attention particulière sera portée sur la demande Rue du Peyrou.

Concernant les stationnements « minutes » secteur poste-crédit Agricole, comme nous ne pouvons pas y être à demeure et s'agissant de stationnements temporaires, nous allons dans quelques semaines mettre en place la « vidéo verbalisation » dans ce secteur.

6 - A la dernière réunion, j'avais indiqué que le puits de la vieille ville avait été transformé en plaque d'égout surélevée. La réponse avait été qu'il s'agissait d'une illusion d'optique due au fait que le talus pavé avait été rasé. Les photos jointes montrent que ce n'est pas tout à fait l'exacte vérité.

Le puits avant et après travaux 2019



Hier



Réponse :

Le rendu souhaité favorisait une transparence visuelle en permettant une vue sur l'ensemble de l'aménagement, la hauteur du puits devait être cependant plus haute que celle réalisée d'environ 15 cm. Compte tenu de la période et des gênes occasionnées pas les travaux, il a été décidé de maintenir l'aménagement dans l'état.

7 - Les corbeilles à déchets du parking de la vallée/Moulin des Évêques sont rarement vidées et ce parking se transforme en décharge.

Réponse :

Une attention particulière sera apportée par l'entreprise qui détient le marché de nettoyage.

8 - Des travaux de voirie rue d'Assas ont généré des gravats qui n'ont pas été enlevés et encombrant le trottoir.

Réponse :

Le nécessaire a été fait.

9 - Parking des Moulin des Evêques: A l'entrée du parking à droite subsiste depuis "des années" un coin SDF apparemment abandonné actuellement. Signalé à plusieurs reprises et malgré l'entretien du parking par ailleurs dont nettoyages, désherbages, taillages, etc..., ce coin reste toujours avec vieux matelas, vaisselles, et autres détritiques attirant les rats et autres bestioles!

Réponse :

Ce coin est bien abandonné, un nettoyage sera effectué.

10 - Croisement Chemin du Peyrou et rue Barbes, le signalement panneau "sens interdit" non règlementaire n'est toujours pas remplacé.

Réponse :

La signalétique sera remplacée.

11 - Nous attendons toujours une initiative concernant un éventuel marquage "passage piéton" en bas de la rue Barbes et au départ de la rue Montée de Joly permettant de rejoindre le trottoir en face. Ce marquage permettrait également un peu plus de prudence de certains conducteurs s'engageant dans cette montée étroite.

Réponse :

Une visite sur place sera faite en présence du responsable du comité de quartier pour identifier le positionnement du passage piétons.

12 - Avenue du 8 mai 1945 – Route de Marseillan jusqu'au passage à niveau : Quelles démarches faut-il entreprendre pour obtenir un aménagement le long de cette route coté habitations pour un accès piéton correct. Actuellement par mauvais temps flaques d'eau, de la boue, caniveau cassé, barrage de poubelles, branches, etc...

Réponse :

Cette route est départementale et doit faire l'objet d'une concertation avec eux, voire une délégation de maîtrise d'ouvrage pour que les services de la ville puissent y engager des études.

13 -Arbre déraciné (5 octobre) voir photo chemin des 7 fonts (fait)



Réponse :

Le nécessaire a été fait.

14 - Rond-point du souvenir Français, haie trop haute, aucune visibilité via CAP D' AGDE, dangereux ne piste cyclable entrée Quick et Netto. Voir (photos) panneau cédé le passage (tombé) piste cyclable.





Réponse :

Les haies sont taillées régulièrement le px CD le passage sera rescellé.

15 - Place parking Netto beaucoup de détritux le long de la haie (depuis 2 mois et plus) à ce jour rien n'a été fait (voir photo).



Réponse :

Place parking netto il s'agit d'un domaine privé si les détritux sont sur le parking

16 - Rue Paul Riquet (les pompiers) voir le panneau cédé le passage qui va vers la rue de chiminie personne ne le respecte trop petit et trop loin, il faudrait le mettre un peu plus avancé pour la visibilité des voitures qui arrivent de gauche.

Réponse :

Le panneau sera déplacé et changé.

17 - Sortie de garage au n°26 (sur le trottoir) avancé énorme (voir photos) non signalé (personne tombée vers 17h30 nuit noire sans lumière).



Réponse :

Le bourrelet réalisé pour récupérer la hauteur du seuil du portail pourra être repris pour éviter l'obstacle apparent.

18 – Eclairage public :

L'éclairage de la voie publique est activé le soir après la tombée de la nuit. Il en résulte une période délicate pour la conduite des véhicules, source de risque d'accidents : difficultés à discerner les bords de trottoir et de la chaussée, envie d'activer les feux de brouillard avant. A défaut de repasser sur la peinture des bords de trottoir, et (ou) les dessins de la rue (bordure, ligne de séparation des voies), serait-il possible de déclencher l'éclairage public à la tombée de la nuit. Ces

réglages pourraient être modulés en fonction de la saison (actuellement vers 17.30, l'été après 21.30) ?

Réponse :

L'allumage de l'éclairage public est réalisé grâce à des horloges astronomiques qui prennent en compte tout au long de l'année des heures de levées et de couchers de soleil.

Les contraintes horaires qui avaient été mises en place sont à ce jour retirées ce qui entraîne dans des conditions météorologies normales un allumage de l'éclairage avant la tombée de la nuit et une extinction après la levée du jour.

19 – Zone ne relevant pas de la compétence du comité de quartier Mirabel Lyautey, pendant la durée des travaux du quai des Dames, et l'occupation du parking de la Calade pour la fête foraine, serait-il possible d'autoriser temporairement le stationnement le long de la cathédrale ?

Réponse :

Une tolérance a été instaurée « le long de la cathédrale ainsi que sur la place Jean Jaurès.